



Le Maire,

A. TAÏBI

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 SEPTEMBRE 2017

### PROCES-VERBAL

**Membres :**

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khatida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN,

**Étaient absents représentés :**

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN	a donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Larbi LEBIB	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL

**Étaient absents :**

M. Khader ABDELLALI, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, M. Sean NKOLO-MAYE, M. Laurent TUR

**Se sont absentés en cours de séance :**

**Ont quitté définitivement la séance :**

**Secrétaire de séance :** M. Kassem IDIR

**Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance**  
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kassem IDIR en tant que secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ Monsieur Kassem IDIR, Adjoint de quartier, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur MUGERIN remarque que dans la rubrique « Louage de choses », des appartements sont loués dans l'immeuble situé place du Colonel Fabien, à des loyers qui semblent dérisoires par rapport aux prix du marché actuel. Il demande quelle en est la raison et à qui ces logements ont été loués.

Monsieur le Maire répond que les tarifs sont certainement dérisoires, puisqu'il s'agit de loyers anciens de logements sociaux, qu'il n'a pas été jugé opportun de les réactualiser. Il s'agit de quelques logements qui appartiennent à la commune et qui sont attribués par une commission municipale. Ces logements permettent de répondre aux demandes, y compris anciennes, sur cet immeuble. En effet, les loyers sont bas, ce sont de très petits logements, qui ont même parfois du mal à trouver acquéreurs. L'immeuble est assez vétuste, il y a toute une réflexion pour rénover cet immeuble, ainsi que pour réaliser des travaux sur la place du Colonel Fabien.

**Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2017**  
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur MORIN signale une erreur en page 21 où on lui fait dire, au sujet de l'attribution d'un nom de rue, que Madeleine RIFAUT « aurait été qualifiée de vipère lubrique ». Il s'agit en fait d'un propos de Jean-Paul SARTRE.

Monsieur le Maire confirme que l'erreur sera corrigée sur la version finale du procès-verbal.

Monsieur MUGERIN note qu'en page 22 l'expression « *le candidat soutenu par le groupe Stains Pour Tous* », attribuée à Marie-Claude GOUREAU, en parlant des élections présidentielles, est erronée, puisque le groupe « Stains Pour Tous » ne soutenait pas de candidat à part entière. La réflexion a pu être tenue, mais au nom d'un autre groupe.

Monsieur le Maire répond que les enregistrements permettront de vérifier les propos exactement tenus à cette occasion.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M.

Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2017.

**Affaire n° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017**  
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2017.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2017.

En introduction de cette séance de rentrée du Conseil municipal, Monsieur le Maire exprime sa pensée pour toutes les victimes de l'ouragan Irma qui vient de frapper durement l'archipel des Antilles, en laissant derrière lui des îles fortement détruites et des habitants complètement démunis. Monsieur le Maire a une pensée émue et solidaire pour les habitants de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Cuba, Haïti et de la Floride. Il salue l'ensemble des agents pour leur action, en particulier les pompiers qui étaient en première ligne, ainsi que les gendarmes, les associations et tous les individus qui sont venus en aide aux populations sinistrées.

Stains, est et restera une ville solidaire, comme le prouve la subvention exceptionnelle qui sera votée lors de ce conseil pour venir en aide à l'ensemble des sinistrés de l'archipel des Antilles et de la Floride. Au moment où il est de bon ton de tirer à boulets rouges sur les agents des services publics, on constate une fois de plus, toute l'utilité, l'efficacité des agents des services publics quand des événements d'une telle ampleur, d'une telle catastrophe prennent place.

Avant l'annonce de l'ouragan Irma, la ville de Stains a perdu une enseignante de l'école Joliot-Curie, très connue par les familles, les enfants bien évidemment, par le comité éducatif, ainsi, que par les parents. Le maire a rencontré sa famille avant l'été à l'occasion d'un hommage organisé par ses collègues enseignants. Une minute de silence y avait été observée en mémoire de Nadia KADRI, partie toute jeune, frappée par la maladie.

Une minute de silence est observée pour l'ensemble des victimes de l'ouragan Irma ainsi qu'à la mémoire de Nadia KADRI, qui était particulièrement sensible à la question de la solidarité, tant locale qu'internationale.

*L'ensemble des élus se lève pour observer une minute de silence.*

Monsieur le Maire rappelle que la rentrée a été marquée par une actualité sociale brûlante, en particulier par la mobilisation contre la loi « Travail XXL », qui vise à casser un peu plus le Code

3/19

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017

du Travail, à faciliter encore mieux les licenciements et à précariser les salariés, au grand bénéfice des groupes et du MEDEF. On entend dire qu'il n'y aurait pas d'alternative possible à cette politique, mais cette mobilisation sociale ne part pas de rien et va s'intensifier dans les semaines à venir. Le président Macron devient d'ailleurs coutumier des insultes envers ses concitoyens, et a multiplié les annonces injustes pendant cet été :

La baisse des APL qui va frapper les étudiants à Stains, mais aussi de nombreuses familles, avec une nouvelle baisse qui pourra aller jusqu'à 60 € par mois, la fin des contrats aidés, qui va concerner beaucoup d'associations à Stains, le plus grand plan social jamais observé, avec des baisses de crédit de la politique de la ville annoncées dès cet été, qui vont fortement impacter Stains, puisque, pas moins de 100 000 € de baisse sont à redouter. Cela va évidemment impacter la politique de médiation mise en place à Stains et qu'il est prévu d'amplifier. En tout, 400 000 € de baisse sont envisagés sur le territoire de Plaine commune, avec la hausse de la CSG pour les retraités, l'annonce d'une baisse de 13 Mds € pour les collectivités en parallèle d'une réforme de l'ISF avec un manque à gagner de près de 4 Mds €, ou encore l'augmentation du prix du Pass Navigo par la nouvelle majorité de la région, alors que sa présidente, Mme Valérie PECRESSE, avait annoncé ne pas vouloir y toucher. Évidemment, il s'agissait d'une promesse de campagne, une de plus.

À Stains, la rentrée se fait sur tous les fronts, après un très bel été sur la base de loisirs, dans les quartiers et dans les centres de vacances, et la tenue du premier Forum des associations qui fut un grand succès malgré la pluie. L'inauguration du gymnase Léo Lagrange, avec un équipement public flamant neuf, permettra de favoriser encore plus le sport pour toutes et tous, et de soutenir concrètement le mouvement sportif.

L'annonce, hier soir, de la sélection de Paris pour les Jeux Olympiques 2024 est une belle opportunité de développement pour Stains, mais à condition, évidemment, qu'elle soit accompagnée d'infrastructures et de création d'emplois pour les habitants de Stains, avec bien évidemment la question des transports, sur laquelle l'équipe municipale ne lâchera rien, pour exiger en plus des deux nouvelles gares tangentielles T11, un transport lourd sur la ville. Avec les Stanois, la mobilisation citoyenne sera amplifiée pour obtenir sur le territoire de la ville l'arrivée du tramway, et à long terme, l'arrivée du métro.

Enfin, Monsieur le Maire se réjouit qu'avec l'ordre du jour de ce Conseil, la ville démontre une nouvelle fois, concrètement, ses orientations et son ambition : une ville responsable qui réduit son utilisation de papier par l'envoi de documents dématérialisés, les élus ayant reçu leurs tablettes numériques, une ville solidaire avec les victimes de l'ouragan Irma, une ville qui se mobilise contre la détention arbitraire de l'un de ses ressortissants Salah HAMOURI, une ville qui se soucie aussi du bien-être alimentaire de ses agents avec la création d'un nouveau service de restauration collective de qualité et beaucoup plus accessible, une ville pro-active qui va chercher des co-financements pour améliorer concrètement la qualité de vie avec les travaux de rénovation des écoles, en particulier Jean Jaurès et Guillaume Apollinaire, du centre de santé, du réaménagement des jardins familiaux et de la rénovation des espaces externes de la halle du marché. Autant de projets et d'orientations fortes, qui marquent une politique active, à la fois par la recherche de co-financements importants et par le travail sérieux mené par les services. Avec tous ces objectifs, Stains réussit à obtenir, et c'est l'essentiel, le meilleur et le plus beau pour les Stanois et les Stanoises, tout simplement parce qu'ils le méritent.

**Envoi dématérialisé des convocations aux séances du conseil municipal, et, le cas échéant, de toutes autres instances municipales**

**Rapporteur : Azzédine TAIBI**

Monsieur le Maire rappelle que tous les élus ont bien reçu leurs nouvelles tablettes et qu'ils ont toutes et tous signé la charte d'utilisation. Cette tablette doit permettre d'avoir accès à tous les documents qui relèvent des instances municipales. Il est demandé aux élus d'être responsables quant à l'utilisation de ces tablettes, et notamment de ne pas les utiliser à d'autres fins qui n'auraient rien à voir avec l'activité d'élu du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport n'appelle pas à un vote du Conseil municipal.

*Monsieur Samba TIMERA présente aux élus les modalités d'utilisation de leurs tablettes et leur explique leurs différentes fonctionnalités.*

Le kit mis à disposition des élus comprend la tablette, une housse de protection, un chargeur, des écouteurs, un stylet et des mines de rechange. Les tablettes permettent de consulter les courriers électroniques, de prendre des notes directement sur la tablette via le stylet ou le clavier virtuel (application Samsung Notes). Ces notes peuvent être sauvegardées et envoyées par e-mail.

L'icône « Mes Fichiers » permet d'accéder à tous les fichiers stockables directement dans la tablette, fichiers images, audio ou documents Word, Excel et PDF. La suite Office permet de saisir et de modifier des documents depuis la tablette. La zone « Téléchargements » de l'application « Mes Fichiers » propose une vidéo de 20 secondes expliquant l'utilisation de la tablette.

L'application « e-Convocation » permet de recevoir la convocation et tous les documents relatifs aux conseils municipaux. Pour pouvoir ouvrir les documents, il faut ouvrir préalablement la convocation, ce qui a pour effet d'envoyer une confirmation (accusé de réception) que l'élu a bien reçu les documents qui y sont associés.

**Affaire n°4 - Création d'un service de restauration collective pour les agents municipaux et convention de partenariat portant sur les activités d'utilité sociale adossées à ce service, entre la Commune de Stains et l'association Initiatives Solidaires**

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

Monsieur LE NAOUR présente le projet de convention avec l'association Initiatives Solidaires, qui travaille dans le champ du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Cette convention est nécessaire du fait que le restaurant municipal s'est quelque peu paupérisé et ne fonctionne plus comme souhaité. Il s'agit de relancer une dynamique de restauration municipale pour le personnel, mais aussi d'amener une restauration localisée sur le site de l'ancien collège Maurice Thorez, afin d'accompagner les services municipaux qui vont s'y installer et les associations qui travaillent sur le site dans le champ de l'économie sociale et solidaire et pour développer la réinsertion sociale par le travail grâce à ce nouvel opérateur apte à dynamiser le site. Cette association a été choisie suite à un appel à projet. Il s'agit d'un service de restauration collective à caractère social avec une cafétéria, à coût raisonné, est fondé sur une gestion des fluides et des déchets, qui prend en compte le développement durable et l'écologie, avec la volonté d'introduire du bio, notamment local, dans le circuit alimentaire, et de démarrer un réseau de producteurs bio locaux.

Ce projet s'inscrit dans un projet bien plus global de revalorisation y compris du bâti au sein du Clos Saint-Lazare, afin de relancer ce quartier. Le service de restauration sera aussi ouvert aux partenaires potentiels, afin de relancer une forme de fréquentation de ce lieu et donc de ce quartier avec une dimension ville.

La convention est jointe au dossier, il est demandé aux élus de l'approuver.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de ce projet ambitieux et son intégration dans le projet plus global de reconversion de l'ancien site du collège Maurice Thorez, avec un volet économie sociale et solidaire extrêmement important et l'installation des services publics sur le site. Le projet répond à une qualité supplémentaire d'accueil et de lien avec la population, en particulier sur le Clos Saint-Lazare, qui est compris sur le périmètre de la rénovation urbaine du projet ANRU mais plus largement pour tous les habitants. La restauration permettra d'apporter une qualité supplémentaire pour accueillir les agents municipaux ainsi que ceux d'autres institutions.

Monsieur MUGERIN annonce être gêné par plusieurs éléments de ce projet. D'abord, il s'agit d'ouvrir un deuxième restaurant...

Monsieur LE NAOUR répond que le premier restaurant va être fermé.

Monsieur MUGERIN souligne ensuite que dans une perspective de soutien économique du commerce local et des restaurants de la ville, il aurait peut-être été préférable de laisser la possibilité aux agents de la ville de se rendre dans les restaurants de leur choix, via l'utilisation de tickets restaurant pour les y aider. Cela aurait permis de soutenir le commerce local. Il existe des commerces et des restaurants au Clos Saint-Lazare, et cela pourrait amplifier l'élan d'installation de commerces dans un quartier qui a besoin de ce type d'activité, tout en créant de l'emploi. Un autre aspect regrettable est l'utilisation du collège Maurice Thorez à des fins d'économie sociale et solidaire, sur laquelle la position de l'opposition a déjà été exprimée.

Malgré tout, les élus de l'opposition étaient prêts à voter cette convention, cependant un élément a attiré leur attention : ce restaurant servira notamment des viandes halal et casher, ce qui s'avère très gênant de la part d'une collectivité locale en France, un pays qui se veut laïc, que l'on puisse répondre à une demande religieuse. Certes, parmi les agents, certains sont de confession musulmane et d'autres de confession juive, mais ce n'est pas à la ville de répondre à ce besoin, en tout cas ce n'est pas la conception de monsieur Mugerin de l'application des lois républicaines. De plus, cela s'accompagne d'une disparition, ces derniers temps, du porc parmi les menus des cantines. Au nom donc de la laïcité, non pas celle qui refuse l'existence des religions, mais celle qui veut que les collectivités et les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, ne prennent pas en compte l'aspect religieux, ce projet n'apparaît pas comme respectueux des principes du vivre-ensemble et que personne ne sente lésé.

L'association est certes de droit privé, et peut donc faire ce qu'elle souhaite, malgré tout, la collectivité s'engage ici dans un partenariat avec une association qui s'engage à servir du halal et du casher. De ce fait, l'opposition ne soutiendra pas ce projet.

Sur la première question, Monsieur LE NAOUR répond qu'une association qui travaille dans le champ de l'économie solidaire et de la réinsertion agit évidemment dans le sens du travail, même si ce n'est pas une entreprise en tant que telle. Il s'agit de créer de l'emploi, et particulièrement de l'emploi auprès de concitoyens parmi les plus fragiles. Il y a donc bien une dimension économique, même si elle est désintéressée dans le sens où une association ne fait pas de bénéfice, mais réinvestit pour se consolider et améliorer son offre de service. Sur la question des tickets restaurants, la municipalité a choisi plutôt la restauration collective, parce que justement il s'agit de consolider cette opération, qui consiste aussi à faire travailler ensemble des services municipaux et de l'associatif, sur une offre de service public. Il y a par ailleurs d'autres moyens de développer le commerce local.

Sur la question du casher et du halal, si la question est strictement cadrée dans les écoles, il s'agit ici d'un public adulte.

Monsieur MORIN estime que la question est toujours assez délicate, mais qu'il n'y a pas ici de problème de laïcité puisqu'il s'agit d'un public adulte et salarié. Monsieur MUGERIN présente les choses d'une manière qui laisse à penser que toutes les viandes seront forcément halal ou casher, alors que ce n'est pas le cas : pour élargir l'offre, il sera proposé régulièrement des menus avec possibilité de viande halal ou casher. Ce n'est pas une question religieuse, quand il est question aussi de plats végétariens ou sans gluten. Il s'agit simplement d'ouvrir une offre qui correspond aux modes alimentaires des populations qui vont fréquenter cette cantine. Beaucoup de personnes adultes pourraient sinon être privées de cantine. Il ne s'agit pas d'une atteinte à la laïcité, qui est une question qui mérite de réfléchir à la bonne manière de l'invoquer.

Invoquer la laïcité à tout bout de champ pour une restauration destinée aux adultes reviendrait à demander par exemple aux supermarchés Carrefour de ne pas vendre de viande casher ou halal, voire même de ne plus vendre de bio, en caricaturant à peine. Sodexo le fait dans certains coins. Il faut éviter une certaine forme de sectarisme alimentaire, il y a là une ouverture, une prise en compte de la diversité des personnels municipaux, qui paraît intéressante à prendre en compte. Les salariés des pôles d'insertion et de l'économie solidaire ont droit aussi à la possibilité d'accéder à cette restauration, avec des tarifs qui correspondent aux faibles revenus dont ils disposent.

Monsieur DEFREL revient sur les propos de Monsieur MUGERIN, qui dit regretter que la municipalité n'ait pas fait le choix de tickets restaurant. Mais ces tickets dépendent du groupe Up, une grosse entreprise du CAC 40 qui n'a pas à rougir aujourd'hui des bénéficiaires à trois chiffres qu'elle dégage chaque année. La municipalité de Stains, a fait le choix, ambitieux et cohérent avec sa politique, d'accompagner une association de l'économie sociale et solidaire dans l'accompagnement et l'amélioration du quotidien de ses agents, en leur donnant la possibilité de se restaurer dans un lieu convivial et adéquat, qui favorise les circuits courts avec une offre de restauration travaillée avec respect, avec un tarif subventionné, qui ne nécessite pas de passer par des carnets de tickets restaurants. La ville a d'ailleurs fait le choix de prendre en charge une partie du repas, c'est donc une subvention, qui va bien au-delà de ce qu'aurait fait le ticket restaurant à utiliser dans les commerces du quartier. Par ailleurs, il s'agit de commerces avec lesquels la municipalité travaille très régulièrement, sans attendre de mettre en place cette nouvelle restauration pour les inviter et travailler avec eux sur des initiatives municipales auxquelles d'ailleurs l'opposition municipale choisit la plupart du temps de ne pas y participer. Il y a eu notamment un très bel événement organisé récemment par la jeunesse stanoise pour construire un puits au Togo, avec un festival des jeunes talents. Les commerces de Stains, aujourd'hui, sont déjà bien accompagnés, dans leur développement, dans l'évolution du quartier, dans l'amélioration du quotidien.

La vision de l'opposition sur la laïcité est assez restrictive. Ce n'est pas la collectivité qui propose l'offre de restauration, c'est l'association, et la laïcité, à moins que sa définition ait changé ces derniers temps, est tout de même le respect des convictions d'autrui, la liberté de conscience, l'égalité face à la loi, la liberté de manifester ses convictions religieuses dans la limite du respect d'autrui. L'offre que propose l'association est bien plus inscrite dans la laïcité que certaines offres qu'on peut trouver à la fois dans certains services publics et dans le privé.

Madame NEDJAR rappelle que c'est effectivement l'association qui propose une prestation. Quant à la notion de laïcité, il ne s'agit pas de l'absence de religion, sinon que diriez-vous du poisson servi dans les cantines scolaires tous les vendredis, à l'occasion du Vendredi Saint, c'est-à-dire le jour de la crucifixion du Christ. En l'occurrence, il s'agit de servir des repas à des adultes, préparés par une association.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leurs interventions et propose de passer au vote. Il précise qu'il ne faut pas mélanger les restaurants à Stains et se satisfait que de plus en plus de restaurants ouvrent leurs portes dans la ville, ce qui prouve bien sa dynamique et son attractivité économique. Il s'agit d'une restauration collective, cependant les gens peuvent aussi déjeuner dans les différents restaurants de la ville. La restauration collective sera gérée par une association, certes, mais répondra bien à des objectifs de service public. Évidemment, une nouvelle fois, l'opposition cherche la polémique là où elle n'a pas lieu d'être, puisque toutes les pratiques culinaires des agents seront proposées. Il faut chercher avant tout l'intérêt des agents, et c'est cela qui a guidé ce projet. Une nouvelle fois, l'opposition fait aussi part de son souhait de ne pas s'orienter vers l'économie sociale et solidaire, qui fait bien partie des orientations et du souhait de la municipalité de développer et de travailler avec le mouvement de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, le porc est bien servi dans les écoles municipales, contrairement à ce que vient de laisser entendre l'opposition, et c'est une bonne chose puisque cela répond aussi à une demande des familles. Les agents de la collectivité apprécieront la position de l'opposition, qui veut finalement mettre un terme à la restauration collective, alors que l'équipe municipale y reste fortement attachée, avec des tarifs intéressants qui permettront aux agents de déjeuner

dans cet espace ; il y aura une salle de restaurant, un lieu de convivialité, une réflexion est menée sur des initiatives culturelles.

Monsieur MUGERIN annonce qu'après avoir lui-même vérifié, il s'avère qu'il y avait bien du porc cette semaine au menu des écoles de Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïna NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **3 voix contre** (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN : APPROUVE** la création du service de restauration collective et l'adoption de la convention de partenariat portant sur des activités d'utilité sociale adossées à ce service entre la Commune de Stains et l'association Initiatives Solidaires.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **Affaire n° 5 - Approbation du règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce que conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 1 000 habitants sont tenues de créer une commission consultative des services publics locaux, pour l'ensemble des services publics, qu'elles confient ces services à des tiers par convention de délégation de services, ou qu'elles exploitent en régie dotée d'une autonomie financière. À cet effet, cette commission examine les rapports d'activité, les délibérations, les rapports sur le prix et la qualité des services publics, en particulier l'eau potable et l'assainissement, les rapports établis par les différents contrats de partenariats. La commission est aussi consultée pour donner un avis sur tout projet de délégation de services publics, la création d'une régie autonome financièrement et sur tous types de projets pouvant avoir un intérêt de service public.

Conformément aux dispositions de l'article précité, la commission est présidée par le maire ou son représentant, avec les membres désignés par le Conseil municipal en son sein, selon le principe de la représentation proportionnelle et parmi des représentants d'associations locales qui sont nommés par le Conseil municipal. La commission ayant été créée et ses membres ayant été désignés, son règlement intérieur doit maintenant être approuvé afin d'en définir les modalités de fonctionnement.

Monsieur MUGERIN annonce que l'opposition choisit de s'abstenir, considérant que ce règlement intérieur accorde énormément de pouvoir à son président, qui aura la faculté de s'auto-saisir, de diriger les débats et d'accorder la parole. Cela alors que les réunions du Conseil municipal frisent déjà l'autocratie. L'opposition fait remarquer que le Maire est plutôt partisan de la co-présidente et regrette la concentration de tant de pouvoirs entre les mains d'une seule et même personne.

Monsieur le Maire répond qu'il ne fera pas de remarque sur cette dernière intervention, et invite



les élus à se prononcer sur cette délibération, qui concerne une commission qui existe dans toutes les communes de France et de Navarre, y compris à Levallois-Perret, dont le maire n'est d'ailleurs pas non plus un autocrate ou un dictateur.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et 3 abstentions (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

**ARTICLE UN : APPROUVE** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**ARTICLE DEUX : DONNE** délégation au Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux.

**Affaire n° 6 - Dotation politique de la ville (DPV) 2017 : Demande de subvention pour divers investissements de Stains**

Rapporteur : Olivier MATHIS

Monsieur MATHIS rappelle que le Conseil municipal du 18 mai 2017 a approuvé les projets d'investissements présentés dans le cadre de la dotation politique de la ville, au titre de l'année 2017. Dans un courrier du 27 juillet, le préfet a informé la commune de Stains de sa décision d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 122 533 €, pour les projets suivants, approuvés lors de la réunion de mai du Conseil municipal :

- Remplacement des huisseries de l'école élémentaire Jean-Jaurès : ce sont actuellement des châssis en bois et de simples vitrages ;
- Étude thermique et travaux thermiques pour le Centre municipal de Santé Colette-Coulon : remplacement des menuiseries extérieures et mise en place d'un dispositif de renouvellement d'air ;
- Première phase du réaménagement des jardins familiaux : les 64 jardins de 200 m<sup>2</sup> à 400 m<sup>2</sup> du site sont en déshérence pour le plus grand nombre et des occupations illicites y sont recensées. Le parti-pris est d'y créer un espace de jardins moderne ;
- Rénovation de l'école Guillaume-Apollinaire : réfection de la cour sur la totalité, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, travaux de remise aux normes électriques, travaux de couverture et de peinture, réfection des sols, pose de faux-plafonds.

Pour un montant total d'investissement de 2 274 921 €, la subvention est donc de 1 122 533 €, soit pratiquement 50 %. Le Conseil municipal est appelé à voter cette délibération.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MATHIS pour sa présentation et précise que cette subvention répond à l'exigence d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants dans les écoles de Stains et les conditions de travail des agents municipaux.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour

(M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN** : ADOPTE les projets présentés ci-après soumis à subvention.

**ARTICLE DEUX** : APPROUVE le plan de financement de ces projets comme suit

Intitulé du projet	Montant total du projet (HT)	Montant de la subvention accordée	Taux de subvention
Remplacement des huisseries de l'école élémentaire Jean Jaurès	190 000,00 €	151 000,00 €	79,47%
Etudes thermiques et travaux thermiques sur le centre municipal de santé Colette Coulon	520 000,00 €	165 000,00 €	31,73%
Réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)	922 500, 00 €	296 533,00 €	32,14%
Travaux de rénovation de l'école Guillaume Apollinaire	642 421,00 €	510 000,00 €	79,39%
<b>Total</b>	<b>2 274 921,00 €</b>	<b>1 122 533,00 €</b>	

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**ARTICLE CINQ** : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°7 - Fonds d'investissement métropolitain (FIM) 2017 : demande d'aide financière au titre de la rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre de Stains**  
Rapporteur : Olivier MATHIS

Monsieur MATHIS rappelle en préambule qu'un rapport rectificatif a été remis sur table aux élus, afin de corriger une erreur sur les sommes de demandes de subvention.

Dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), il est demandé une subvention pour les travaux de la troisième tranche de rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre. Actuellement, les travaux de peinture, du vitrage, et de la réfection de la toiture sont en cours. La troisième tranche consiste à refaire les sols extérieurs, qui sont dégradés, pour un budget de 308 940 € HT. Dans le cadre du FIM, la subvention demandée s'élève à 50 %, soit 154 470 €.

Le Conseil municipal est appelé à valider cette demande.

Monsieur MUGERIN constate que le taux de financement est de 50% pour ce projet et demande si la commune a d'autres pistes de financement, ou bien si cela se fera sur les fonds propres de la commune.

Monsieur MATHIS répond que la commune va à la recherche de toutes les subventions, que sur ce dossier, il faut d'abord commencer par une demande de subvention à la métropole afin d'être sûr de pouvoir aller plus loin après dans la recherche de subventions, notamment dans le cadre du FISAC.

Monsieur le Maire rappelle d'ailleurs que pour la première tranche de rénovation du marché, il avait été obtenu une subvention de la région, sous l'ancienne mandature. La région va être à nouveau sollicitée, mais les échos actuels sont qu'une grosse partie des cofinancements en matière d'investissement ont été supprimés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN : APPROUVE** le projet programmé au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017 tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Rénovation des espaces extérieurs de la halle du marché du centre de Stains	308 940	370 728	154 470	50%
TOTAL INVESTISSEMENT	308 940	370 728	154 470	

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017 et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**Affaire n°8 - Subvention exceptionnelle accordée au Secours Populaire Français suite au passage de l'ouragan Irma**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de voter une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français à la suite du passage de l'ouragan Irma, qui a provoqué nombre de dégâts matériels et de victimes humaines, à Saint-Martin, à Cuba, à Haïti, dans tout l'archipel des Antilles ainsi que l'Amérique du Nord, principalement en Floride.

Cette aide sera organisée directement par le Secours Populaire Français afin de venir en aide aux familles et aux habitants. Il est à noter que les médias et une très grande partie de la classe politique se font très peu écho de ces victimes, en préférant s'intéresser au sort des expatriés, au sort d'une partie des habitants de ces îles, alors que tous les habitants doivent être soutenus. Il va falloir reconstruire des écoles, des hôpitaux, des services publics, des logements. De nombreuses associations apporteront leur contribution en faveur de ces populations, plutôt qu'aux personnes qui possèdent de très grandes propriétés sur ces îles, certains de ces derniers ayant d'ailleurs proposé d'ouvrir leurs portes aux sinistrés.

Sollicitée par des Stanoises et des Stanois, la municipalité apportera son soutien et son aide par ailleurs aux associations qui souhaiteraient organiser un moment fort pour récolter des dons pour

les sinistrés, des contacts sont en cours à ce propos. Il est en outre envisagé d'organiser une collaboration avec une petite collectivité des îles, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin, pour étudier la manière dont une aide pourrait être organisée pour, par exemple, accueillir des enfants de familles touchées par l'ouragan. On peut imaginer toute forme de solidarité.

Monsieur MUGERIN ajoute un autre risque à la suite de l'ouragan, celui des épidémies. Il est souvent question de la reconstruction, de la remise en route des services publics, ce qui est très important, mais il y a aussi un problème d'ordre humanitaire et de santé publique, étant donné les eaux stagnantes et l'accumulation des déchets. C'est une bonne chose que de soutenir les habitants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, notamment les plus fragiles d'entre eux. L'opposition votera donc pour cette subvention, la solidarité n'ayant pas de limite, y compris politique. Lorsqu'il s'agit de situations exceptionnelles, notamment de catastrophes naturelles, il est bien évident que l'on doit venir en aide aux différentes populations.

Cependant, lors de ce genre d'événements, les subventions sont toujours accordées à la même association, le Secours Populaire Français, dont on connaît les amitiés avec le PCF. Il y a aussi d'autres associations qui récoltent des fonds, notamment la Croix Rouge ou le Secours Catholique... Par ailleurs, le suivi de l'utilisation de ces fonds se pose, puisqu'il s'agit d'une forme de partenariat et que cela engage donc la responsabilité de la municipalité, notamment pour être certain que ces subventions versées seront bien utilisées pour l'objet qui les motive.

Monsieur le Maire répond que seul le Secours Populaire Français a sollicité la municipalité pour obtenir une subvention.

Monsieur DE SOUZA remarque qu'en ce moment de détresse, la solidarité et la compassion n'ont pas de nationalité ni de religion. Pour une fois, l'opposition choisit de voter en faveur de la subvention et c'est très bien, mais ce serait encore mieux si c'était vrai à chaque fois.

Monsieur DEFREL rappelle juste que les propos qui viennent d'être tenus par l'opposition sont qualifiables juridiquement, et qu'il faut faire attention aux liens que l'on peut être tenté de tisser entre les financements des partis politiques et le tissu associatif local. Stains est un petit village, tout le monde se connaît et travaille ensemble, et le Secours Populaire Français est la seule association qui a sollicité la collectivité pour agir pour les populations victimes de cette tragédie. On entend beaucoup au niveau national dire qu'il faut arrêter les polémiques politiciennes, aujourd'hui c'est un peu ce que tente de faire l'opposition derrière des propos qui se veulent gentils et mielleux. La polémique est visiblement ce qui la fait vivre et lui permet d'être dans l'action au quotidien, puisqu'on ne voit pas les membres de cette opposition au quotidien, dans les actions concrètes auprès des Stanois, quand il s'agit d'aider des lycéens en manque d'affectation ou bien affectés à 18 km du lycée de secteur, ni d'ailleurs dans les conseils d'administration de ce lycée. Aujourd'hui, l'opposition devrait arrêter ces polémiques et faire plus attention à ses propos, qui pourraient rapidement se retourner contre elle.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN** : ACCORDE à l'association « le Secours Populaire Français » une subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan Irma en Amérique du Nord et aux Antilles, d'un montant de 3 000,00 euros au titre de l'année 2017.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°9 - Attribution d'une subvention de la Commune de Stains à l'association Initiatives Solidaires pour la création et l'exploitation d'un service de restauration collective**

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

Monsieur LE NAOUR précise que cette subvention est dans la continuité du rapport présenté tout à l'heure en séance. Il s'agit donc d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux et de soutenir le développement économique local, social et solidaire. Il s'agit donc d'approuver la subvention liée à la convention de restauration municipale. La subvention s'élève à 46 860 € sur l'année 2017. Tant que le restaurant ne sera pas opérationnel dans les locaux, il s'agit d'aider l'association à se mettre à flot.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et 3 abstentions (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UN** : APPROUVE le versement à l'association Initiatives Solidaires d'une subvention de 46 860,00 € (quarante-six mille huit-cents-soixante euros) pour l'année 2017.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget municipal.

**Affaire n°10 - Vœu présenté par la majorité municipale pour exiger la libération de l'avocat Franco-Palestinien Salah HAMOURI**

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Une nouvelle fois, le citoyen et avocat franco-palestinien Salah HAMOURI est victime de l'arbitraire des autorités israéliennes, au mépris du droit et de la justice.

Déjà en 2005, il avait été emprisonné injustement, accusé au cours d'un procès mené au sein d'un tribunal militaire en totale illégalité au regard du droit international, d'avoir eu l'intention de commettre un meurtre. Il ne fut libéré qu'en 2011 après une mobilisation internationale, dans le cadre d'un accord d'échanges de prisonniers auquel avait participé activement la diplomatie française.

Depuis 2014, Salah HAMOURI subit régulièrement et quotidiennement des ordres d'interdiction d'entrer en Cisjordanie, l'empêchant ainsi d'aller étudier à l'université de Beir Zeit située à Ramallah. En 2016, sa femme Elsa LEFORT, enceinte, a été expulsée vers la France après 3 jours de détention. C'est un acharnement constant, qui atteint un niveau des plus incompréhensibles. Depuis le mercredi 23 août dernier, ce jeune avocat de 32 ans a été arrêté à son domicile et placé en détention sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été énoncé.

Le mardi 29 août dernier, sur ordre unilatéral et intervention pratiquement à la fin de l'audience du Ministre d'extrême droite Avigdor LIBERMAN, Salah HAMOURI est placé en détention administrative pour une durée de 6 mois renouvelable. La détention administrative en Israël, dénoncée par le droit international, permet l'emprisonnement de tout individu sans charge ni jugement. Elle est renouvelable indéfiniment, comme c'est malheureusement le cas pour de nombreux prisonniers politiques palestiniens.

Suite à un appel formulé par ses avocats, Salah HAMOURI a été de nouveau présenté devant un juge militaire le 5 septembre 2017. Contre toute attente, le juge acte sa mise en détention pour 3 mois afin « d'effectuer le reste de sa peine qu'il n'avait pas effectuée en 2011 ».

La Ville de Stains a toujours milité avec force pour la paix et pour le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains sans aucune distinction. À ce titre, la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années pour la reconnaissance de la Palestine, pour la création d'un État palestinien indépendant, coexistant avec l'État israélien, conformément aux résolutions de l'ONU qui aucune d'entre elles n'ont été respectées par l'État israélien.

À Stains, nous dénonçons fermement tous les traitements arbitraires pratiqués par l'État d'Israël à l'encontre des palestiniens.

Salah HAMOURI qui n'a commis aucun délit, l'État d'Israël prouve une nouvelle fois son mépris total à l'égard des lois internationales et de la justice.

Fait nouveau cependant, cette décision prise à l'égard de l'un de nos concitoyens, trahissant un accord pris entre les deux États en 2011, prouve le manque total de considération de l'État d'Israël à l'égard du reste du monde. La diplomatie française ne peut rester sans réagir, il en va de sa crédibilité.

Elsa LEFORT a été reçue à deux reprises par les collaborateurs du Ministère des Affaires Étrangères mais sans aucune suite donnée.

Monsieur le Maire informe avoir adressé un courrier au Président Macron pour lui demander de réagir face à cette situation intolérable.

« Le Monde a les yeux rivés sur la France... » disait souvent le Président Macron Il est à déplorer qu'il n'y ait aucune réaction des autorités françaises.

Monsieur le Maire invite les élus à voter ce vœu qui appelle les autorités françaises à réagir vivement et à exiger la libération de l'avocat Salah HAMOURI. Par ailleurs, lors d'une grande fête populaire organisée ce week-end, un soutien sera apporté à Salah HAMOURI ainsi qu'à tous les prisonniers politiques palestiniens. Bon nombre de personnalités importantes venant d'horizons politiques diverses à l'exception de la droite extrême et de l'extrême-droite soutiennent et exigent cette libération, notamment Dominique De Villepin, ainsi que nombre d'intellectuels et de citoyens.

Monsieur MUGERIN remarque, à nouveau, qu'ici Monsieur le Maire n'est pas le ministre des Affaires Étrangères et que ce conseil municipal n'est ni l'Assemblée Nationale ni le Sénat. Les affaires de diplomatie concernent l'État, c'est au niveau national auquel se gère ce genre d'affaires, le Maire a cité des personnalités qui sont pour la plupart d'envergure nationale. Il y a beaucoup à faire à Stains et Monsieur le Maire a été élu pour s'occuper des affaires stanoises. Monsieur HAMOURI semble ne pas être Stanois, et son combat, tout à fait respectable, n'est pas d'intérêt local. Et d'ailleurs le tribunal l'a rappelé au maire il y a peu et condamné à ce sujet. L'opposition choisira donc de ne pas prendre part à ce vote.

Monsieur DEFREL pense que l'opposition manque d'humanisme : oui, Monsieur Salah HAMOURI est citoyen d'honneur stanois, il est citoyen stanois, et avant d'être Stanois, les habitants sont d'abord Français, et c'est précisément de la défense des droits et des libertés d'un compatriote français dont il s'agit ici. Monsieur MUGERIN ne vit pas à Stains, Stains n'est pas un pays ni une île, Stains grandit dans un pays qui nécessite de la cohésion, de la cohérence, un regard clair. Stains porte des valeurs qui sont défendues avec beaucoup de vigueur, contre vents et marées, contre des gens qui aujourd'hui défendent l'obscurantisme, et qui préfèrent défendre un gouvernement d'extrême-droite face à un compatriote français. Si un jour, malheureusement, une telle mésaventure devait nous arriver, ici ou ailleurs, il apparaît certain que nous ne pourrions pas compter sur le soutien de Monsieur MUGERIN. Monsieur MUGERIN peut se targuer d'être Stanois, bien qu'ayant été parachuté assez tardivement sur cette ville, mais ce soir, il ne peut pas se targuer d'être un compatriote français, puisqu'il préfère laisser un compatriote sur

le trottoir ou pourrir en prison, plutôt que de s'associer à un vœu qui aujourd'hui n'a pour ambition que d'ouvrir les yeux du gouvernement, qui est prêt à se déplacer aujourd'hui en Turquie pour défendre les intérêts du journaliste Loup Bureau qui mérite tout notre intérêt, mais qui est prêt à ignorer et à oublier qu'aujourd'hui d'autres compatriotes, dans le monde, ont besoin que leurs droits soient défendus, face à un abus et à un système complètement autocratique. Pour le coup, le terme d'autocratie est approprié, et il semble bien que Monsieur MUGERIN soit plus proche de ce genre d'idéaux que de ceux qui sont portés par la municipalité.

Monsieur MORIN souligne que l'argument « ça ne concerne pas les Stanois » revient toujours. Pourtant les grands historiens, comme Marc Ferraud notamment, expliquent bien qu'on « n'échappe pas à l'histoire », et que les liens dépassent de loin les frontières communales. Malheureusement, le terrorisme est là pour le prouver. Il y a une interdépendance et ces problèmes-là doivent être traités, il est important pour les Stanois qu'il y ait un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, parce que c'est un point aigu de contradictions dans le monde aujourd'hui. Si la municipalité ne s'exprimait pas régulièrement sur cette question-là - et sur d'autres au niveau international, comme le problème de la Corée du Nord - les Stanois ne comprendraient pas. Peut-être faut-il engager une réflexion sur le fait qu'en quoi les problèmes internationaux concernent aussi les Stanois.

Mme AMZAL estime qu'au-delà de la question du conflit israélo-palestinien, il est sain qu'une collectivité comme Stains s'intéresse aux questions internationales, signe d'une bonne santé et d'une ouverture aux autres. Plein de villes et de collectivités soutiennent et prennent position sur des questions internationales. La polémique soulevée par l'opposition est stérile.

Monsieur le Maire rappelle à l'opposition municipale qu'elle vient de voter une subvention afin d'aider des habitants de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Cuba ou d'Haïti, qui ne sont pas non plus des habitants de Stains. La position de l'opposition sur ce vœu révèle bien la malice et la démagogie, dans les propos de la droite.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **3 refus de prendre part au vote** (Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN)

**ARTICLE UNIQUE :** Le conseil municipal adopte le vœu présenté par la majorité municipale, ci-après :

La France doit exiger la libération de l'avocat franco-palestinien Salah HAMOURI.

« Une nouvelle fois, le citoyen franco-palestinien Salah HAMOURI est victime de l'arbitraire des autorités israéliennes, au mépris du droit et de la justice.

En 2005 déjà, Salah HAMOURI avait été emprisonné injustement, accusé au cours d'un procès mené au sein d'un tribunal militaire israélien - illégal au regard du droit international - d'avoir eu l'intention de commettre un meurtre. Il ne fut libéré qu'en 2011 dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers auquel avait participé la diplomatie française.

Depuis 2014, Salah HAMOURI subit régulièrement des ordres d'interdictions d'entrer en Cisjordanie, l'empêchant par là-même de se rendre à l'Université. En 2016, sa femme enceinte est expulsée vers la France après 3 jours en détention. Cet acharnement constant a atteint un niveau des plus incompréhensibles le mercredi 23 août 2017 ; le jeune avocat de

32 ans a été arrêté à son domicile et placé en détention, sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été énoncé.

Le mardi 29 août, sur ordre unilatéral d'Avigdor Liberman, le Ministre de la Défense israélien, Salah HAMOURI est placé en détention administrative pour une durée de 6 mois renouvelable. La détention administrative en Israël, dénoncée par le droit international, permet l'emprisonnement de tout individu sans charge ni jugement. Elle est renouvelable indéfiniment, comme c'est malheureusement le cas pour de nombreux prisonniers politiques palestiniens.

Suite à un appel formulé par ses avocats, Salah HAMOURI a été de nouveau présenté devant un juge militaire le 5 septembre 2017. Contre toute attente, le juge acte sa mise en détention pour 3 mois afin « d'effectuer le reste de sa peine qu'il n'avait pas effectuée en 2011 ».

Une aberration judiciaire qui prouve une nouvelle fois le mépris total d'Israël pour les lois internationales, tentant de briser la vie d'un homme, sa vie de famille, et l'empêcher par tous les moyens de faire savoir son opposition à la politique coloniale et d'apartheid du gouvernement israélien.

La Ville de Stains a toujours milité avec force pour la paix et pour le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains. À ce titre, la Municipalité s'est engagée depuis plusieurs années pour la reconnaissance de la Palestine, le droit à la création d'un État palestinien indépendant, coexistant avec l'État israélien, conformément aux résolutions de l'ONU.

À Stains, nous dénonçons fermement tous les traitements arbitraires pratiqués par l'État d'Israël à l'encontre des Palestiniens.

En incarcérant Salah HAMOURI qui n'a commis aucun délit, l'État d'Israël prouve une nouvelle fois son mépris total à l'égard des lois internationales et de la justice.

Fait nouveau cependant, cette décision prise à l'égard de l'un de nos concitoyens, trahissant un accord pris entre les deux États en 2011, prouve le manque total de considération de l'État d'Israël à l'égard du reste du monde. La diplomatie française ne peut rester sans réagir, il en va de sa crédibilité.

« Le Monde a les yeux rivés sur la France... » disait le Président Macron dans un de ses récents discours. Aujourd'hui en effet, nous attendons la réaction des autorités françaises face à cette injustice faite à l'un de nos ressortissants.

**Monsieur le Maire propose de passer aux questions orales.**

Monsieur MUGERIN annonce qu'il ne traitera finalement pas la première question qu'il avait envoyée pour cette réunion du Conseil municipal.

Depuis avril 2017, les formulaires de ce qu'on appelle le « permis de louer » sont disponibles. Alors que jusqu'ici, le permis de construire ne donnait aux collectivités la maîtrise des bâtiments que sur l'extérieur, avec ce dispositif, elles peuvent désormais s'intéresser à l'intérieur. A la condition que la commune (ou l'EPT Plaine Commune qui a compétence chez nous en matière d'urbanisme) s'inscrive dans cette démarche, la location de biens immobiliers est soumise à une approbation de la collectivité qui peut mener enquête sur les conditions de vie réservées aux futurs locataires.

Ce permis de louer doit être délivré sous un mois après la demande du propriétaire. Renouvelé à chaque mise en location, il devient ensuite caduque au bout de 2 ans.

En cas de non-sollicitation d'un permis, le propriétaire s'expose à une amende de 5 000 euros.



En cas de location d'un bien malgré un avis défavorable, cette amende peut monter à 15 000 euros.

Mis en place sous la précédente mandature, le permis de louer est un véritable outil pour s'attaquer aux marchands de sommeil et à la division pavillonnaire qui défigurent nos quartiers pavillonnaires et minent le quotidien de leurs habitants.

Avec un permis de louer, plus question de laisser perdurer ces situations où des pavillons deviennent une multitude de petits appartements loués au prix fort créant une surcharge dans nos écoles, un accroissement du besoin en stationnement, une diminution de la valeur des biens dans le quartier, etc... Sans oublier bien évidemment, la misère de ceux qui, en mal de logement, sont prêts à tout accepter, quel que soit le prix.

Je souhaite donc vous demander si la Municipalité et Plaine commune, comptent s'engager dans cette stratégie de lutte contre l'habitat indigne et de maintien du cadre de vie dans nos quartiers pavillonnaires.

Monsieur DEFREL remarque qu'une nouvelle fois, l'opposition se drape derrière les bons sentiments, ici la lutte contre la division pavillonnaire, ce qui est en apparence tout à son honneur. Toutefois, la municipalité n'a absolument pas attendu le réveil de l'opposition pour se mobiliser sur ce dossier. L'opposition appartient à une famille politique qui a toujours encouragé la spéculation immobilière, qui a toujours défendu la libre administration du marché du logement, qui a toujours lutté contre le modèle du logement public, qui a toujours stigmatisé les villes et les quartiers populaires, lesquels ont fait pourtant le choix courageux de faire le maximum pour offrir un logement digne à toutes et à tous. Or, la division pavillonnaire, c'est l'utilisation de la crise du logement que subissent les administrés partout en Île-de-France, à des fins purement pécuniaires. C'est la libre administration du marché privé, comme une rente aux bénéficiaires de quelques-uns et au détriment de toutes et de tous.

La division pavillonnaire est la conséquence des politiques de droite. Si les amis de l'opposition municipale, dans leurs villes, construisaient des logements sociaux, au lieu de vouloir rester dans l'entre soi des grand-bourgeois, si à la région ils n'encourageaient pas la division pavillonnaire et parcellaire, en promouvant des mouvements comme Bimby, s'ils n'avaient pas durement attaqué le modèle du logement social dans leurs différents gouvernements, baissé les aides à la pierre, multiplié les expulsions, quand la municipalité porte au contraire des arrêtés anti-mise à la rue, il n'y aurait pas autant de personnes dans le besoin d'un logement, prêtes à accepter n'importe quoi pour mettre leurs enfants à l'abri. Sur les expulsions locatives, dont beaucoup de familles stanoises ont été victimes cet été, aucun élu de l'opposition n'a daigné se déplacer pour défendre ces familles qui se sont retrouvées le plus souvent à la rue avec enfants en bas-âge. Il est donc étonnant que l'opposition ait mis si longtemps à s'apercevoir qu'il existait un véritable problème sur cette question. Le service hygiène intervient partout à la demande des locataires, c'est à l'honneur de ses agents, étant donné les véritables drames humains auxquels ils sont confrontés.

La municipalité multiplie les démarches auprès de l'Agence Régionale de Santé, auprès du Tribunal de Grande Instance, et saisit systématiquement la brigade financière lorsqu'elle a connaissance d'activités de marchands de sommeil, afin de diligenter des contrôles fiscaux. Plusieurs condamnations ont eu lieu, rue Begué, rue Gambetta et rue de la République. Il est à espérer que beaucoup d'autres arriveront dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Les procédures sont longues mais la municipalité avance, et malheureusement les services de l'État ne sont pas toujours assez réactifs et ne mettent pas assez de moyens financiers pour régler ce fléau. Ce n'est pas l'engagement à minima de la région qui va résoudre ce problème : 20 000 000 € pour acheter des logements dans toute la région Ile-de-France est juste dérisoire. Au lieu d'aller se pavaner à Lima, Mme Péresse devrait rester à Paris et s'occuper de ces problèmes-là.

La municipalité va encore bien au-delà de ce qui vient d'être cité, puisque les locataires de logements indignes sont même accompagnés au sein de la Maison du Droit et de la Médiation. À destination de ces publics, la région de Mme Péresse a décidé de supprimer une subvention de 16 000 €. Et l'État de M. Macron a choisi de baisser sa subvention de 22 000 €. Avant de venir donner des leçons, l'opposition devrait se renseigner sur ce que font ses amis politiques pour

encourager le maintien de ce fléau.

Derrière les fausses bonnes intentions, la question de l'opposition résonne presque comme une insulte à l'égard de tous les locataires en difficulté et des habitants des quartiers pavillonnaires, qui voient leur qualité de vie se dégrader. Oui, la division pavillonnaire est un fléau, non la ville n'est pas responsable et ne peut pas lutter seule contre cette problématique.

Plus que le permis de louer, c'est le permis de diviser qu'il faut demander à Plaine Commune de mettre en marche. Il y a deux stratégies : délibérer à la va-vite, intervenir sans savoir pour faire un petit coup politique d'un cynisme absolu, sans prendre en considération les moyens nécessaires au contrôle et au suivi. Ou alors, travailler sérieusement, pour faire en sorte que ce problème puisse avancer réellement.

Heureusement pour les Stanoises et Stanois, c'est l'équipe municipale qui agit pour eux et avec eux, et certainement pas l'opposition.

\*\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-et-une heures cinquante.

Le Secrétaire,  
Kassem IDIR



Le Maire,  
Azzédine TAÏBI



